



LsFIN : état des lieux

7 novembre 2017, Grand Hôtel Kempinski, Genève

9.00-9.50 La LFin et ses conséquences pour les prestataires de services financiers

- Conséquences pour les trustees, gestionnaire de fortune et instituts de prévoyance:
 - Dans quelle cas faut-il obtenir une autorisation d'exercer ?
 - Quelle procédure doit-être suivie ?
 - Comment les trustees et gestionnaires de fortune doivent-ils se faire contrôler ?
- Qui devient assujetti à la LsFIN ?
- Comment contrôler et conseiller les conseillers à la clientèle ?

Stéphanie Hodara El Bez, Avocate Associée, Altenburger, Genève (confirmée)

9.50-10.40 Catégorisation des clients dans le cadre de la LsFIN

- Différence entre la catégorisation européenne et suisse des clients ? Comment éviter les zones grises ?
- Différences entre clients privés et clients professionnels
- Cas pratiques de catégorisation

Pierre-Olivier Etique, Avocat Associé, FBT Avocats, Genève (confirmé)

10.40-11.10 Pause-café

11.10-12.00 Les relations des intermédiaires financiers avec les gérants de fortune et els apporteurs d'affaire ?

- De quelle manière encadrer les relations contractuelles pour respecter l'esprit de la LsFIN ?
- De quelle manière est-il possible de les rémunérer ? Les gérants de fortunes peuvent-ils être rémunérés de manière constante par les intermédiaires financiers ?
- Que doivent faire les banques lorsqu'elles ont affaire avec un gérant de fortune indépendant ?
- Comment les banques peuvent-elles contrôler la réputation des gérants de fortune indépendants ?
- Illustration de relations entre les banques et les gérants de fortune indépendants lorsqu'il existe (ou non) un contrat de collaboration
- Comment déterminer les relations entre les banques et les gérants qui ne sont pas surveillés par la FINMA ?
- Exemples pratiques

Thomas Goossens, Avocat Associé, Bianchi Schwald, Genève (confirmé)

12.00 Déjeuner

14.00-14.50 Règles de conduites fixée par la LsFIN

- Evaluation du caractère approprié des produits et conseils
 - Qui est soumis à l'obligation e contrôle ? Qui ne l'est pas ?
 - Comment contrôler l'adéquation des conseils et produits aux clients ?
- Devoir d'information
- Devoir de documentation

Alexandre De Boccard, Avocat Associé, Ochsner & Associés, Genève (confirmé)

14.50-15.40 La conciliation des règles de conduite européennes avec les règles suisses pour les clients étrangers

- Présentation des enjeux et difficultés des directives MIFID 2 et PRIIPS
- Pour quels types de clients les professionnels financiers devraient-ils appliquer l'une ou l'autre des directives ?
- Impact de ces directives en termes de communication sur les produits financiers
- Quels professionnels sont obligés de mettre à disposition des prospectus ? Qui ne le sont pas ?
- Quel type de prospectus est conforme à la législation ? Quels sont les raisons pouvant entraîner une non-conformité des prospectus ?

Patrick Genazzi, Partner, BRP Bizzozero & Partners, Genève (confirmé)

15.40-16.00 Pause-café

16.00-16.50 L'évaluation des risques relatifs à l'acquisition et la gestion de clients à l'étranger

- Dans quelle situation une filiale dans le pays de résidence des clients est-elle nécessaire pour y réaliser des démarchages ?
- Comment accèdes aux prospectus étrangers dans les pays où aucune filiale n'est établie ?
- Quelles sont les limites des licences transfrontalières dans la relation avec les clients sans présence physique dans leurs juridictions ?
- Contraintes réglementaires liées à la nature des produits ou services commercialisés
- Quelles pratiques de démarchage présentent des risques dans le contexte actuel ?
- De quelle manière organiser la collaboration avec les apporteurs d'affaires pour limiter les risques ?
- Comment se prémunir des risques pénaux dans les juridictions des clients ?

Laurent Moreillon, Avocat Associé, Etude St-François.ch, Lausanne (confirmé)

16.50-17.10 TABLE RONDE : quel avenir pour la distribution de services financiers ?

Quels services risquent de poser des problèmes dans le cadre de la LsFIN et de la LeFIN ?
Quelles solutions préconiser ?

Invité :

17.10 Fin de la conférence